

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	98 (1953)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	Guidé par ce leitmotiv, nous consacrons la présente livraison à cette arme sous le titre l'Artillerie
<b>Autor:</b>	Belser / Michel, Gaston / Crépin
<b>Kapitel:</b>	Notice tactique sur les tirs de groupement de l'artillerie de toute une division
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-342543">https://doi.org/10.5169/seals-342543</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

\* \* \*

Il importe en résumé que *tout chef*, quel que soit son grade ou sa fonction, soit pénétré de la *permanence du danger*. Qu'il soit convaincu qu'il sera d'abord *seul* pour se défendre et qu'il ne doit compter que sur lui-même. *Que sa mission première reste immuable* :

*assurer l'intégrité de ses moyens pour le soutien de l'infanterie*  
et que s'il est attaqué son devoir est :

- d'alarmer et renseigner ses camarades de combat,
- détruire son adversaire.

Cap. PORCHET,  
Of. instr. de l'art.

---

## Notice tactique sur les tirs de groupement de l'artillerie de toute une division

---

Toutes les situations, dans un cadre de défense nationale, obligent à affecter à nos divisions un secteur qui dépasse généralement en étendue la moyenne admise à l'étranger.

Une concentration de l'artillerie divisionnaire peut couvrir normalement avec efficacité huit hectares (quatre groupes  $\times$  deux hectares par groupe)<sup>1</sup> soit 400 m. de front (400 m. de front  $\times$  200 m. de profondeur par exemple). Un cdt. de division chargé de défendre un front de 15 km. (ce qui est malheureusement chez nous un minimum très exceptionnel) ne laissera pas volontiers,

---

<sup>1</sup> « Le tir dans le cadre du groupement d'artillerie », de juillet 1952, par le chef d'arme de l'artillerie.

souvent et longtemps, les 36/37 de son secteur sans artillerie, pour en battre le 1/37 en constituant un groupement d'ensemble de *toute* son artillerie.

Cela surtout si cette concentration de feux l'obligeait, pour des raisons techniques, à concentrer les batteries dans un « carré de choux », comme on l'a vu dans certains tirs d'ensemble de 1952<sup>1</sup>.

Quelle importance aurait du reste un coup d'arrêt, un échec de l'ennemi, qui se produirait sur le 1/37 du front ? Il faut admettre une attaque ennemie en « doigt de gant » et le reste du front calme (?) pour justifier un tir d'ensemble comme ceux que nous avons exécuté en 1952.

Le tir d'ensemble de toute l'artillerie d'une division en concentration est donc un procédé exceptionnel qui demande des conditions tactiques difficiles à réaliser<sup>2</sup>. Il est d'un emploi, d'une nécessité difficilement concevables, tactiquement parlant.

Employer ce procédé c'est pousser quand même un peu loin l'application du principe de l'économie des forces et de la concentration des moyens à l'endroit et au moment décisifs !

\* \* \*

A la 1. div., dans les exercices des 15 et 16. 10. 52 :

- Le front supposé de la division (renforcée de deux rgt. inf. lw.) était de 35 km. environ, mais en équerre (Dent de Vaulion - Marchairuz - embouchure de l'Aubonne dans le lac Léman).
- Deux grpt. de rgt. renf. étaient en première ligne ; celui de droite de cinq bat., celui de gauche de quatre bat. Un rgt. était en réserve dans une position d'attente centrale.
- L'art. de la div. constituait initialement trois groupements (A, B, C). Chacun des grpt. A et B appuyait respectivement, en « collaboration directe », un des grpt. de rgt. renf. Le grpt. C était grpt. art. div.

<sup>1</sup> Ce qui n'est heureusement pas du tout le cas, à moins que l'on ne recherche une solution de facilité !

<sup>2</sup> Le système normal restera :

- un gr. art. en collaboration directe avec chaque rgt. inf. du front, ou éventuellement subordonné à ce rgt. ;
- un grpt. art. div. en mesure de combiner ses feux avec ceux des premiers, en les superposant ou en les juxtaposant (cela créerait alors momentanément un groupement d'ensemble, mais pas de toute l'art. de la division).

- Le grpt. A était en position au Mollendruz ; le grpt. B vers Yens ; le grpt. C, qui agissait au profit des trp. fr., vers Montherod.

Partant de ce dispositif décentralisé et *débutant* le premier jour *par des tirs de grpt. régimentaires*, il s'agissait, dans la nuit du 15/16. 10, de déplacer le grpt. C derrière l'Aubonne, de lui adjoindre le grpt B et, tout en maintenant le grpt. A au Mollendruz (un déplacement eût été trop risqué au point de vue tactique), de concentrer — le deuxième jour, et sans réglage — les feux de toute l'artillerie de la division sur le Mont-Tendre.

Une concentration sur la plaine de Bière, comme dans tout le secteur Mont-Tendre - plaine de Bière, eût encore été possible. Elle avait du reste été envisagée.

Col. div. MONTFORT

---

## La section météo d'artillerie

---

### I

L'artillerie est le moyen de feu dont le commandement supérieur se sert pour exercer son influence sur le champ de bataille, marquer son effort principal, emporter la décision au bon moment et au bon endroit et fournir à ses subordonnés une aide puissante dans les phases critiques du combat. Elle représente un outil d'intervention plus simple, plus rapide et, dans beaucoup de cas, plus efficace que la réserve la plus mobile.

Pour que son arme constitue cet instrument de prix dans la main du commandement supérieur, c'est par surprise que l'artilleur doit pouvoir appliquer son feu concentré. La forme idéale de cette concentration est le « Feuerüberfall » (« feu de surprise ») ; lancé par un nombre de tubes donné, il s'abat à la seconde précise, avec une soudaineté absolue sur le but désigné. Tous les artilleurs ont toujours passionnément désiré réussir de cette façon le déclenchement de leurs tirs. En recherchant le procédé adéquat, ils ont tôt